

Instabilité de l'administration à la base au Burundi

PANA, 15/04/2009 Bujumbura, Burundi - Des rivalités internes à l'administration communale ont déjà coûté leurs postes à 58 des 129 administrateurs communaux élus au suffrage universel direct en juin 2005, a fait savoir, mercredi, le ministre burundais de l'Intérieur, Edouard Nduwimana. La nouvelle loi communale, jugée "lacunaire", serait pour beaucoup dans cette instabilité de l'administration à la base puisqu'elle se contente de dire, en son article 8, que la commune est administrée par le conseil communal et l'administrateur communal, sans autres précisions sur le champ de compétence des uns et des autres.

Le puissant conseil communal de 25 membres élus est souvent cité dans les abus de pouvoir qui poussent facilement à la sortie les administrateurs communaux. Le ministre de l'Intérieur a jugé bon, mercredi, d'organiser un atelier de deux jours à l'intention des gouverneurs de province, des administrateurs et conseillers communaux pour arrêter ensemble des stratégies de nature à ramener la cohésion dans l'administration à la base. Pour le ministre Nduwimana, "il n'y a pas de développement socio-économique viable sans la cohésion voulue dans l'administration à la base". Les dysfonctionnements dans l'administration à la base sont, pour d'autres observateurs attentifs à la situation sociopolitique nationale, le reflet de ce qui se passe au sommet de l'Etat. Des blocages ont été observés dans un passé récent à l'Assemblée nationale, causant un dysfonctionnement généralisé d'autres institutions de la République, rappelle un rapport de l'Observatoire de l'action gouvernementale (OAG, indépendant). Les remaniements ministériels répétés sont également un signe criant de manque de stabilité institutionnelle au Burundi, toujours aux yeux de l'OAG. L'organisation reproche, en outre, au gouvernement un grand retard dans la mise en place des organes de régulation des institutions, comme l'Ombudsman (médiateur de la République), pourtant prévus par la Constitution du moment. Le Burundi doit encore aller aux élections générales, portant sur les collinaires, les communales, les législatives et la présidentielle, en 2010. Une nouvelle Commission électorale nationale indépendante (CENI) est déjà en place pour préparer les différents scrutins de la base au sommet. Les précédentes élections générales avaient eu lieu en 2005 et furent majoritairement remportées par le Conseil national pour la défense de la démocratie/Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD, ex-principale rébellion du pays), à peine sorti du maquis.